

Paris, le 24 janvier 2024

Député du Bas-Rhin  
Membre de la Commission des Finances,  
de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire



Monsieur Gabriel ATTAL  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varennes  
75007 PARIS



Monsieur le Premier Ministre,

Sept mois après le grave épisode de violences urbaines qui a eu lieu du 27 juin au 5 juillet 2023 et qui a profondément abimé notre pays, entraînant la dégradation de mille bâtiments publics et plus de 650 millions d'euros de dégâts, je vous écris au titre de mes fonctions de rapporteur spécial du budget de la justice afin d'obtenir les chiffres de la réponse pénale apportée par l'Etat face aux auteurs de ces émeutes.

Dès l'été 2023, le groupe Les Républicains de l'Assemblée avait interpellé le Gouvernement d'Elisabeth Borne afin d'obtenir les données relatives à la réponse pénale que l'Etat a apporté à ces émeutes. La circulaire NOR JUSD2318216C du 30 juin relative au traitement judiciaire des violences urbaines a en particulier demandé aux procureurs de la République et aux parquets généraux de communiquer quotidiennement à la direction des affaires criminelles et des grâces les suites pénales données par les juridictions. Vous disposez donc de ces informations pour chaque tribunal judiciaire.

Le 20 septembre 2023, nous avons de nouveau demandé par courrier au Garde des Sceaux, Monsieur Eric Dupont-Moretti, l'accès aux données détaillées de la réponse pénale apportée aux auteurs des émeutes. Nous avons réitéré cette demande par courrier le 18 octobre 2023.

A ce jour, nous ne disposons toujours d'aucun chiffre précis. Pouvez-vous nous fournir, détaillé département par département, le nombre de personnes interpellées, le nombre de personnes déférées, ainsi que le nombre de personnes condamnées ? Et parmi les mineurs responsables de ces violences, pouvez-vous nous faire connaître combien des parents ont vu leur responsabilité pénale engagée sur le fondement de l'article L227-17 du Code pénal, comme le Garde des Sceaux en a fait la demande aux parquets généraux ?

Monsieur le Premier ministre, les Français ont le droit de savoir comment fonctionne le service public de la justice et comment notre justice sanctionne les responsables de ces violences.

Sans réponse de votre part, je serais contraint d'user de mon pouvoir de contrôle parlementaire pour prendre connaissance de ces données. De plus, nous saisisons également la CADA.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Bien à vous,



Patrick HETZEL